



---

# VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

---

## RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-101

RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2008-101 POUR L'OUVERTURE  
ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À  
DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC

AVIS DE MOTION :

FAIT LE 2 JUIN 2008

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET :

FAIT LE 16 JUIN 2008

TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE :

LE 5 AOÛT 2008

DÉPÔT DU CERTIFICAT PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT :

LE 18 AOÛT 2008

EN VIGUEUR :

LE 11 MAI 2009

---

## **NOTE EXPLICATIVE**

*Ce règlement autorise des travaux de confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec sur une distance de 1 050 mètres.*

*Ce règlement prévoit une dépense de 3 382 495,67\$ \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût. Les travaux sont prévus au printemps 2009 sur la base d'une estimation préparée par la firme Tescult inc, ingénieurs.*

*Ce règlement inclut une annexe détaillant le coût desdits travaux.*

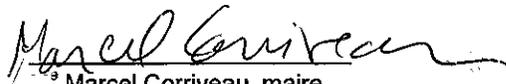
## **RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-101**

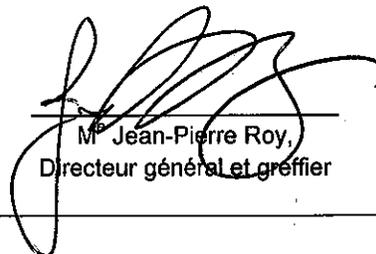
---

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2008-101 POUR L'OUVERTURE ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC**

LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Des travaux sont ordonnés et une dépense de 3 382 495,67\$ est autorisée pour l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec. Ces travaux et cette dépense sont détaillés à l'annexe I de ce règlement sur la base d'estimations préparées par la firme TESCULT inc., ingénieurs.
- 2.** Afin de pourvoir au remboursement de cette dépense, la Ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 20 ans.
- 3.** Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.
- 5.** La Ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou participation financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement.
- 6.** Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.
- 7.** La Ville est autorisée à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation tout terrain ou toute servitude requis pour la réalisation des travaux prévus au présent règlement.
- 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Marcel Corriveau, maire

  
M<sup>r</sup> Jean-Pierre Roy,  
Directeur général et greffier

## ANNEXE I

### ARTICLE 1

#### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

#### CHAPITRE 1

L'OUVERTURE ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC

#### SECTION 1

##### DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec sur une distance de 1050 mètres.

#### SECTION II

##### ESTIMATION DES COÛTS

2. Le coût des travaux mentionnés à l'article 1 est estimé à 3 382 495,67 \$ et se détaille comme suit sur la base de la meilleure soumission reçue ci-jointe:

1° Réseaux d'eau potable et égouts	1 074 050 \$
2 Voirie	869 775 \$
3 Éclairage	120 000 \$
4 Frais incidents	454 041,50 \$
5 Taxes	350 747,06 \$
6° Imprévus	513 882,11 \$

**TOTAL 3 382 495,67\$ \$**

Annexe préparée le 16 juin 2008 par :

M<sup>o</sup> Caroline Nadeau,  
Greffière adjointe

## AVIS DE MOTION



### **8c- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-101 SUR L'EMPRUNT POUR L'OUVERTURE ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC**

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-103, point no 8c, séance régulière du 2 juin 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-101

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-101 sur l'emprunt pour l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec.

**ESTIMATION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE  
PRÉPARÉE PAR LA FIRME TECSULT INC.  
(REGVSAD-2008-101)**

**Nouvelle rue St-Augustin  
Parc Industriel  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Projet TecSult 0517072  
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS**

Partie I : Réseaux d'eau potable et égouts	1 074 050,00 \$
Partie II : Voirie	889 775,00 \$
Partie III : Éclairage	120 000,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 083 825,00 \$</b>
Imprévus (10%)	208 382,50 \$
<b>Sous-total coûts directs</b>	<b>2 292 207,50 \$</b>
T.P.S. (5%)	114 610,38 \$
T.V.Q. (7,5%)	171 915,84 \$
<b>Total coûts directs</b>	<b>2 578 733,72 \$</b>
<b>Frais Incidents (20%)</b>	<b>517 646,74 \$</b>
T.P.S. (5%)	25 882,34 \$
T.V.Q. (7,5%)	38 823,51 \$
<b>Total frais Incidents</b>	<b>622 352,59 \$</b>
<b>Total</b>	<b>3 201 086,31 \$</b>

Préparé par: Jean-François Lebeau, Ing. Jr

Véifié par:   
Christian Maher, Ing.

TECSULT INC.

26-mai-08

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>PARTIE I. RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET ÉGOUTS</b>				
<b>1.0 Conduite d'eau potable incluant excavation de 1re et 2e classes</b>				
250 mm. diam.	980	m.l.	150,00 \$	147 000,00 \$
Option 400 mm. diam. (non comptabilisé dans l'estimation)	980	m.l.	100,00 \$	98 000,00 \$
<b>2.0 poteaux d'incendie</b>	5	unité	5 000,00 \$	25 000,00 \$
<b>3.0 Vannes à siège résilient</b>				
a) 250 mm Ø	6	unité	2 500,00 \$	12 500,00 \$
a) 400 mm Ø	1	unité	4 000,00 \$	4 000,00 \$
<b>4.0 Raccordements d'aqueduc sur conduite existante</b>	2	unité	2 800,00 \$	5 200,00 \$
<b>5.0 Branchements de service (150 mm diam.)</b>	6	unité	1 500,00 \$	9 000,00
<b>6.0 Tuyau d'égout sanitaire (TBA classe IV ou PVC DR35) incluant excavation de 1re et 2e classes</b>				
375 mm. diam.	390	m.l.	275,00 \$	107 250,00 \$
450 mm. diam.	205	m.l.	300,00 \$	61 500,00 \$
<b>7.0 Conduite de refoulement future 200 mm diam</b>	400	m.l.	140,00 \$	56 000,00
<b>8.0 Regard d'égout sanitaire 900 mm diam (cadre et couvercle en fonte ductile)</b>	6	unité	4 000,00 \$	24 000,00 \$
<b>9.0 Raccordement d'égout sanitaire sur conduite existante (rue des Grands Lacs)</b>	1	unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$
<b>10.0 Branchements de service 150 mm diam.</b>	6	unité	2 000,00 \$	12 000,00
<b>11.0 Tuyau d'égout pluvial (TBA classe IV) incluant excavation de 1re et 2e classes</b>				
300 mm. diam.	100	m.l.	180,00 \$	18 000,00 \$
375 mm. diam.	100	m.l.	200,00 \$	20 000,00 \$
450 mm. diam.	100	m.l.	250,00 \$	25 000,00 \$
525 mm. diam.	100	m.l.	400,00 \$	40 000,00 \$
600 mm. diam.	80	m.l.	550,00 \$	44 000,00 \$
750 mm. diam.	300	m.l.	670,00 \$	201 000,00 \$
900 mm. diam.	105	m.l.	820,00 \$	86 100,00 \$
<b>12.0 Regard pluvial incluant excavation de 1re et 2e classes</b>				
900 mm diam. TBA, cadre et couvercle en fonte ductile	3	unité	3 000,00 \$	9 000,00 \$
1200 mm diam. TBA, cadre et couvercle en fonte ductile	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1200 mm diam. à peller TBA, cadre et couvercle en fonte ductile	1	unité	7 000,00 \$	7 000,00 \$
1650 mm diam. TBA, cadre et couvercle en fonte ductile	3	unité	8 500,00 \$	25 500,00 \$
2400 mm diam. TBA, cadre et couvercle en fonte ductile	1	unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$

Prolongement rue parc industriel  
Ville de Saint-Augustin

BORDEREAU D'ESTIMATION  
Project Tecsuit 0517072

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
13.0 Paveard 600 incluant excavation de 1re et 2e classes	36	unité	2 000,00 \$	72 000,00 \$
14.0 Rassemblement d'égout pluvial sur conduite existante (rue des Grands Lacs)	1	unité	15 000,00 \$	15 000,00 \$
15.0 Branchements de service 200 mm diam.	6	unité	3 000,00 \$	18 000,00 \$
16.0 Essais, désinfection, nettoyage	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<b>TOTAL PARTIE I RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET ÉGOUTS</b>				<b>1 074 050,00 \$</b>
<b>PARTIE II - VOIRIE</b>				
1.0 Préparation de l'infrastructure (terrassement sous-fondation) Nouvelle rue	1050	m.l.	100,10 \$	105 105,00 \$
2.0 Sous-fondation MG-12 (800 mm) incluant achat, transport, mise en place et tous les travaux connexes.	1050	m.l.	131,40 \$	137 970,00 \$
3.0 Fondation MG-20 (480 mm) incluant achat, transport, mise en place et tous les travaux connexes.	1050	m.l.	204,00 \$	214 200,00 \$
4.0 Revêtement en béton bitumineux (en 2 couches) Incluant achat, pose et tous les travaux connexes	4000	t.m.	80,00 \$	320 000,00 \$
5.0 Bordure en béton	2000	m.l.	25,00 \$	50 000,00 \$
6.0 Ilot séparateur Route Fossembault Terre-plein + infrastructure Bordure granite et muraux	100	m²	100,00 \$	10 000,00 \$
	60	m.l.	100,00 \$	6 000,00 \$
7.0 Planage (30mm d'épaisseur x 500mm de largeur)	150	m²	70,00 \$	10 500,00 \$
8.0 Terre végétale et ensemencement hydraulique des arrières	2000	m²	8,00 \$	16 000,00 \$
<b>TOTAL PARTIE II VOIRIE</b>				<b>889 775,00 \$</b>

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
<b>PARTIE III - ÉCLAIRAGE</b>				
1.0 Lampadaires				
Simple	13	unité	4 000,00 \$	52 000,00 \$
Double	2	unité	5 000,00 \$	10 000,00 \$
2.0 Conduit souterrain	1200	m.l.	40,00 \$	48 000,00 \$
3.0 Raccordement et coffret	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
<b>TOTAL PARTIE III ÉCLAIRAGE</b>				<b>120 000,00 \$</b>

AM 261739

Québec, le 11 mai 2009

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Roy  
Directeur général et greffier  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
200, route de Fossambault  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Monsieur,

Je vous informe que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau, a approuvé aujourd'hui le règlement REGVSAD-2008-101 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour un emprunt n'excédant pas 3 075 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice du Service du  
financement municipal

  
Doris Trotier, CA

/met

Allé Chauveau, 1<sup>er</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2007  
Télécopieur : 418 646-9149  
www.mairieduqc.ca

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

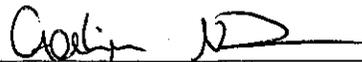
14 MAI 2009

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures déclare et certifie par la présente que j'ai affiché le 29 mai 2009 le présent avis public concernant la promulgation du RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-101 POUR L'OUVERTURE ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC dans le présentoir public ainsi que dans la salle du conseil du complexe municipal situé au 200, route de Fossambault en la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Cet avis a fait l'objet d'une parution dans le journal L'Appel du vendredi 29 mai 2009.

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2009



---

M<sup>e</sup> Caroline Nadeau  
Greffière-adjointe  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

## AVIS DE PROMULGATION

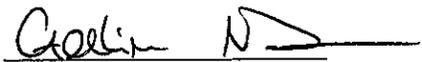
**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de St-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance spéciale du 16 juin 2008, le conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-101 POUR L'OUVERTURE ET LA CONFECTION D'UNE RUE À VOCATION RÉGIONALE VISANT À DESSERVIR LE POSTE ANNE-HÉBERT D'HYDRO-QUÉBEC.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé au complexe municipal de la Ville de St-Augustin-de-Desmaures pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2009

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 29<sup>e</sup> jour de juin 2009



M<sup>e</sup> Caroline Nadeau,  
Greffière adjointe

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures